

RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE

Deux étapes que les propriétaires peuvent réaliser pour le raccordement fibre optique :

-1- Contacter le 0800 80 16 44 pour demander le référencement de votre adresse sur la carte d'éligibilité (https://numerique.loire-atlantique.fr/44/particuliers/etes-vous-eligible-au-tres-haut-debit/num_69817). Il faut compter environ 15 jours pour voir apparaître votre adresse, représentée par une pastille de couleur, sur la carte d'éligibilité. Il faudra patienter que cette pastille passe en couleur violette "Disponible à la commercialisation" pour prendre contact avec votre opérateur télécom.

-2- En complément de la première étape, il faudra faire son réseau télécom en privé directement par les propriétaires et en public par une demande de point d'accès Réseau ou par une offre d'adduction.

La demande du point d'accès réseau permet aux propriétaires de faire les démarches seules tant en termes de travaux que de démarches administratives sur les travaux à réaliser sur la partie publique.

L'offre adduction permet une offre clef en main avec un une étude, un devis travaux et des travaux réalisés.

Vous pouvez prendre connaissance de ces offres via le site internet du Département de Loire Atlantique notamment : https://numerique.loire-atlantique.fr/44/acteurs-de-l-immobilier/les-travaux-de-viabilisation-telecom/num_70544